



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 32 puis 31

Représentés : 3 puis 4

Absents : 4 puis 5

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 mars et à **18 heures 00**, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents au siège : Mme Nathalie BISIGNANO, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL (jusqu'à 19h10), M. Serge VARVIER, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient présents en visioconférence : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Paul FERRÉ, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Sabrina MOUCHETTE, Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ, M. Alain REIGNIER, M. Dominique VIOT

Étaient absents excusés : Mme Mylène CHAMBAUD (pouvoir à M. Serge VARVIER), Mme Corinne DUDU (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Mélanie MONCHAUX, Mme Anne TURREL (à partir de 19h10, pouvoir à M. Paul FERRÉ)

Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

N°2021/03/30/01 – COMPETENCE RELATIVE A L'ORGANISATION DES MOBILITES (LOM)

DECIDE de ne pas se saisir de la compétence relative à l'organisation des mobilités sur son ressort territorial.

APPROUVE le principe de signature d'une convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes à intervenir d'ici fin mai 2021.

N°2021/03/30/02 – PROJET DE CREATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICES (MFS) SUR LE TERRITOIRE VAL DE SAONE CENTRE

VALIDE le portage du projet MFS par la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

VALIDE le lieu d'implantation de la Maison France Services à Montmerle-sur-Saône et le maintien ou le renforcement du partenariat avec l'AJC – centre social, qui assure le guichet de services à Thoissey

VALIDE le principe de réservation auprès du propriétaire, le Centre Hospitalier Ain Val de Saône, du local situé 2 rue de Lyon à Montmerle-sur-Saône au rez-de-chaussée, pour l'implantation du siège de la MFS,

VALIDE un principe de mutualisation du conseiller numérique, qui sera porté par une autre structure du territoire (commune ou AJC), par la signature d'une convention permettant l'organisation de permanences ou ateliers numériques au sein de la MFS à Montmerle-sur-Saône,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à procéder à toutes les démarches découlant de ces décisions.

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au budget par Décisions Modificatives, lorsque le prévisionnel sera finalisé.

N°2021/03/30/03 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ANIMATION JEUNESSE ET CULTURE (AJC) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

AUTORISE la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Animation Jeunesse et Culture (AJC), pour l'année 2021.

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **57 185 euros** à l'association Animation Jeunesse et Culture (AJC) qui gère le Centre social l'Embarcadère de Thoissey.

PRECISE que cette subvention sera inscrite au budget primitif 2021.

N°2021/03/30/04 – AUTORISATION DE SIGNER UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE UNIQUE 2021-2024 DE LA MICRO-CRECHE « MA P'TITE MAISON » AVEC LA CAF DE L'AIN

APPROUVE la signature de la Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service Unique avec la CAF de l'Ain pour la Micro-crèche « Ma P'tite Maison », à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024 ainsi que l'annexe relative à la transmission et à l'approbation des données sur le site « Partenaire EAJE » de la CAF.

N°2021/03/30/05 – TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2021

ACCEPTE la proposition de :

- Création de l'emploi d'Assistante d'accueil des enfants du Service Petite Enfance à temps complet, ouvert aux cadres d'emplois des agents sociaux et auxiliaires de puériculture.

FIXE le tableau des emplois permanents, tels qu'indiqué en annexe, à effet au 1^{er} avril 2021.

ET AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives.

Tableau des emplois permanents à temps complet au 1^{er} avril 2021			
Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2
Chargé de mission mutualisation et proximité	1	Cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2 ou C1
Agent de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Assistant(e) de direction et chargé(e) de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) de gestion budgétaire et comptable	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administratif(ve) du Pôle Cadre de Vie	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) RH	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) comptable et RH	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Assistant(e) de gestion administrative du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Attachés territoriaux	B2 ou A4
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	2	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1

Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Filière animation			
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux ou des animateurs territoriaux	B2 ou C1
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux	C1
Filière Technique			
Directeur / Directrice du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux	A2 ou B1
Responsable des services techniques ou Responsable adjoint(e) du Pôle Technique et responsable du service assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Voirie/Bâtiments	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ou des Adjoints Techniques	B2 ou C1
Technicien Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C1
Chargé de mission PCAET	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs ou Techniciens territoriaux ou des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Entretien et Surveillance	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C2 et C2 logé
Filière sociale et médico-sociale			
Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales	A3
Adjoint(e) au Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Animateur/Animatrice du RAM VisioRelais - Responsable de la Microcrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A4 (25 h) A3 (10 h)
Assistant(e) d'accueil des enfants et animatrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Moniteurs éducateurs territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	8	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Service Petite Enfance	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux	C2

Tableau des emplois permanents à temps non complet au 1^{er} avril 2021

Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes de fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux 32h/semaine	B2
Secrétaire du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	B3 ou C1
Filière Animation			
Animateur/Animatrice de l'ALSH	4 ou 5	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux 25 h/semaine	C2
Filière Technique			

Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 7h/semaine	C2
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 10h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Entretien des bureaux, du RAM et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 18h/semaine	C2
Filière sociale et médico-sociale			
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	C1 ou C2
Agent en charge du portage des repas à domicile	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (17h30/semaine)	C2
Animateur/Animatrice du RAM SaôneRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 21h30/semaine	A4
Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux (28h/semaine)	C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (30 h/semaine)	C2

N°2021/03/30/06 – CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AUX GITES DE LA CALONNE

CREER un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement aux Gites de la Calonne à temps non complet pour une durée de travail de 28 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} juin 2021 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints administratifs ou des Rédacteurs,

ET AUTORISE Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives au recrutement et à procéder aux formalités administratives.

N°2021/03/30/07 – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.)

DECIDE d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS), aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadre d'emplois	Fonctions ou service (le cas échéant)
Administrative	Adjoints administratifs	Assistant(e) de gestion administrative Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement
Technique	Adjoints techniques	Entretien et surveillance, y compris gardien(ne) logé(e) Assistant(e) de service – Assistant(e) de service et d'accueil
Animation	Adjoints d'animations	Accueil et gestion de l'ALSH Animateur(rice) de l'Accueil de Loisirs
Sanitaire et sociale	Educateurs de jeunes enfants Auxiliaires de puériculture Agents sociaux	Direction adjointe service Petite Enfance - Responsable de la Microcrèche Assistant(e) d'accueil des enfants – Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche Assistant(e) d'accueil des enfants - Aide auxiliaire de puériculture - Agent en charge du portage de repas à domicile

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique (CT). A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CT pour certaines fonctions.

Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont des heures complémentaires calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale relative aux heures supplémentaires décrite dans le décret n° 2002-60.

L'attribution d'I.H.T.S. aux agents bénéficiaires de la concession d'un logement par utilité ou nécessité de service est possible.

Agents non titulaires

Précise que les IHTS pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des cadres d'emploi de référence.

Périodicité de versement

Le paiement des IHTS sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Clause de revalorisation

Précise que les IHTS feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2021.

Abrogation des délibérations antérieures

Les délibérations du 12 juillet 2007 et du 28 octobre 2015 portant sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires sont abrogées à la même date.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

N°2021/03/30/08 – CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES RISQUES STATUTAIRES - MANDAT DE RECOURS CONTRE TIERS

DECIDE de donner mandat à GRAS SAOYE pour exercer des recours contre tiers dans le cadre d'accidents dont sont victimes les agents de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives et à signer le mandat.

N°2021/03/30/09 – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF A L'EXECUTION DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE DISTRIBUTION D'IMPRIMES PUBLICITAIRES PAR LA POSTE

AUTORISE M. le Président à signer le protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la société La Poste définissant le versement d'une indemnité transactionnelle forfaitaire et définitive de 877 euros TTC.

AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de ce dossier.

N°2021/03/30/10 – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

APPROUVE le bilan suivant :

Acquisitions 2020 :

Vendeurs	Références cadastrales	Superficie	Prix de vente en euros (hors frais de notaire)	Description du bien	Date délibération Date Acte notarié/acte administratif	Imputation budgétaire
M. Eric AMYOT M. Jean-François AMYOT M. Stéphane CAPITAIN Mme Denise TEISSEBRE Mme Monique TEISSEBRE	AB 186	5 030 m ²	52 815.00 €	Parcelle qui composera en partie l'extension de Visionis 5 à Montmerle/Saône	Délibération du 25/06/2019 Acte signé le 02/03/2020	Budget annexe Visionis 5
Mme Renée THETE	E 1046	6 130 m ²	45 975.00 €	Parcelle destinée à être aménagée en piste d'athlétisme	Délibération du 24/09/2019 Acte signé le 25/02/2020	Budget principal Visiosport
M. Jean-Marie QUERELLE	AH 1221	324 m ²	1 620.00 €	Parcelle cédée pour la construction d'un bassin de stockage de restitution à Montmerle/Saône	Délibération du 25/06/2019 Acte signé le 21/02/2020	Budget annexe assainissement collectif

Cessions 2020 :

Acquéreurs	Références cadastrales	Superficie	Prix de vente	Description du bien	Date délibération Date Acte notarié/acte administratif	Imputation budgétaire
SCI DU HDB	LOT n°3 ZV 170	3 058 m ²	85 624.00 €	Zone d'activité Parc Actival à St-Didier/Chalarnonne	Délibération du 18/02/2020 Acte signé le 29/09/2020	Budget annexe 2020 Parc Actival Tranche 2007
SCI DIT BARON	LOT n°12 AB 956 (668 m ²) AB 963 (532 m ²)	1 200 m ²	54 000.00 €	Zone d'activité Visionis 5 à Montmerle/Saône	Délibération du 16/07/2019 Acte signé le 31/01/2020	Budget annexe Visionis 5
Département Ain	E 1019 (57 m ²) E 1021 (364 m ²) E 1023 (1486 m ²) E 1025 (2235 m ²) E 1027 (432 m ²) E 1029 (144 m ²) E 1031 (1245 m ²) E 1033 (1128 m ²) E 1035 (769 m ²) E 1037 (96 m ²) E 1039 (1333 m ²) E 1042 (1155 m ²)	10 444 m ²	A titre gratuit	Transfert de propriété 12 parcelles sur lesquelles sont érigés les bâtiments et installations du collège du Val-de-Saône	Délibération du 5/03/2019 Acte administratif du 14/01/2020	/

Echange de parcelles 2020 :

Echangiste 1	Echangiste 2	Références cadastrales Echangiste 1	Références cadastrales Echangiste 2	Prix de vente	Description du bien	Date délibération Date Acte notarié/acte administratif	Imputation budgétaire
Communauté de communes Val de Saône Centre	Commune de Montmerle/Saône	AB 932 (96 m ²)	AB 979 (66 m ²) AB 980 (98 m ²) AB 974 (73 m ²) AB 976 (19 m ²) AB 977 (99 m ²) Total : 355 m ²	1 €	Parcelles cédées à titre d'échange dans le cadre de la régularisation de la rue de l'Industrie et de l'assiette du parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône	Délibération CCVSCentre du 22/10/2019 Acte d'échange signé le 31/01/2020	Budget annexe Visionis 5

Convention de servitude 2020 :

Propriétaires du Fonds servant	Désignation du fonds servant	Superficie	Bénéficiaire de la servitude	Constitution de servitude	Date délibération Date Acte notarié/acte administratif	Imputation budgétaire
--------------------------------	------------------------------	------------	------------------------------	---------------------------	---	-----------------------

Mme Monique PLATTIER - Mme Jeannine COUDERT - M. Alain COUDERT - M. André COUDERT - M. Jean COUDERT - Mme Hélène GERIN - M. Georges COUDERT - M. Pierre COUDERT - Mme Isabelle COUDERT - M. Roger COUDERT	A 327 Lieu-dit Pré Caron à Guéreins	4 490m ²	CCVSCentre	Création d'une servitude d'implantation d'un collecteur d'eaux usées et servitude de tréfonds d'eaux usées	Délibération du 28/11/2017 Acte signé le 25/02/2020	Néant car sans indemnité
---	---	---------------------	------------	--	--	--------------------------

Création de lotissement parc d'entreprises 2020 :

Nom du lotisseur	Nom du Parc d'entreprises	Superficie	Description du lotissement	Date délibération Date acte notarié/acte administratif	Montant et Imputation budgétaire
CCVSCentre	Visionis 5 à Montmerle sur Saône	33 578 m ²	12 lots d'une superficie comprise entre 1 200 m ² et 3 600 m ²	Délibération du 16/07/2019 Acte signé le 31/01/2020	2 007,44 € Budget annexe Visionis 5

N°2021/03/30/11 – CESSION DU LOT N°8 DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 5 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAÛNE

DECIDE de vendre le lot n°8 du parc d'activité Visionis 5 situé rue de l'Industrie à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie de 2 142 m² à Monsieur François-Régis BARBIER, représentant la SAS CTD GROUP, ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 45 € HT le m² viabilisé pour un prix total de 96 390 € HT soit 115 668 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2021/03/30/12 - CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN

DECIDE de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales :

Dénommée :
Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain avec pour sigle « SPL ALEC de l'Ain »

Dont l'objet social est le suivant :

La Société a pour objet de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, pour le compte exclusif de ses Actionnaires, sur leur territoire et dans le cadre de leurs compétences, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Cette politique de transition énergétique pour faire face au changement climatique, vise également à préserver l'eau, les ressources naturelles et la qualité de l'air.

La Société exerce son activité exclusivement sur le territoire du département de l'Ain.

La Société intervient notamment sur les thèmes suivants :

- L'efficacité énergétique
- L'utilisation rationnelle des ressources
- Les énergies renouvelables
- La lutte contre le dérèglement climatique
- La qualité de l'air
- La protection des ressources naturelles et de l'environnement
- La consommation responsable

La Société est l'opératrice privilégiée des politiques publiques portées par ses Actionnaires en matière de transition énergétique des territoires.

D'une manière générale, la Société peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La Société se dote de tous moyens, passe tous contrats et se procure toutes garanties lui permettant d'assumer dans les meilleures conditions techniques, financières et sociales, les missions qui lui sont confiées par les Actionnaires.

Dont le siège est : 102 bd Edouard Herriot 01008 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Et la durée de 99 ans.

ADOpte les statuts de la SPL, qui sera dotée d'un capital maximal de 408 000 euros libéré en une fois, dans lequel la participation de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est fixée à 24 000 euros et sera libérée en totalité.

PRECISE que les crédits seront prévus au budget 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société.

DESIGNE M. Jean-Michel LUX comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et comme mandataire représentant la Communauté de Communes Val de Saône Centre au conseil d'administration de la société.

AUTORISE le mandataire ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société.

N°2021/03/30/13 – ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE DE REALISATION D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION D'UNE ORGANISATION LOGISTIQUE PERMETTANT L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET COMMERCIALE, INITIEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE (CA3B)

Ne VALIDE pas l'engagement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre dans la démarche de réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une organisation logistique permettant l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective et commerciale, initiée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B).

N°2021/03/30/14– AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTMERLE SUR SAONE

EMET un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montmerle-sur-Saône.

N°2021/03/30/15 – DOTATION EXCEPTIONNELLE CONCERNANT LE FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT RELATIF A L'AMENAGEMENT DE VOIRIE OU AUTRES PROJETS COMMUNAUX HORS PROJETS TOURISTIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

APPROUVE la mise en place d'une dotation exceptionnelle pour l'année 2021 avec augmentation de l'enveloppe maximum du fonds de concours de 10 000 € pour chaque commune, sous réserve des crédits budgétaires qui seront votés au conseil communautaire du 6 avril 2021.

PRECISE que pour toute autre disposition le règlement d'attribution des fonds de concours et les autres critères d'attribution inscrits à l'article 4 de celui-ci sont inchangés.

PRECISE que l'enveloppe complémentaire de 10 000 € par commune qui ne sera pas attribuée en 2021 sera annulée automatiquement au titre de l'année 2022.

N°2021/03/30/16 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2021/11 – Mission d'accompagnement pour l'élaboration du projet de territoire - MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Vu la circulaire du 20 novembre 2020 du Premier Ministre à l'attention de Mesdames et Messieurs les préfets de région et préfets de département, sur l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) qui doivent couvrir l'ensemble du territoire national et être signés d'ici le 30 juin 2021,

Vu les différentes réunions engagées par les services de la Préfecture de l'Ain depuis le 18 décembre 2020, afin d'encourager et d'accompagner les EPCI de l'Ain dans la préparation de ces contrats,

Considérant qu'un projet de territoire formalisé est un préalable nécessaire à la rédaction d'un CRTE,

Considérant la proposition n°2021-RAA-106 du 15 février 2021 de la société KPMG Secteur Public Local - 51 Rue de Saint Cyr - CS 60409 - 69338 LYON CEDEX 09,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 09 février d'une part et du conseil communautaire du 23 février 2021 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire d'autre part,

Article 1^{er}:

Un marché public de prestations intellectuelles est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la société KPMG Secteur Public Local - 51 Rue de Saint Cyr - CS 60409 - 69338 LYON CEDEX 09, pour une mission d'accompagnement relative à l'élaboration du projet de territoire, préalable à la signature d'un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Article 2:

La mission comprend les quatre phases suivantes : diagnostic du territoire, définition du projet de territoire et plan d'actions, prospective financière et élaboration du projet de territoire.

Le calendrier prévisionnel de la mission se déploie de début mars à mi-juin 2021, ce délai étant impératif pour la signature du CRTE avant le 30 juin 2021.

La mission forfaitaire est estimée à 27 jours pour un montant de 25 000 €HT, soit 30 000€ TTC.

Une partie optionnelle relative à l'élaboration du pacte financier et fiscal, qui pourrait intervenir au second semestre 2021 pour un montant complémentaire de 12 810€HT, est mise en attente et fera l'objet d'une décision ultérieure le cas échéant.

N°2021/12 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER / Vente SCI DEGI/ SCI VOLCANE

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par Maître François CHASSAIGNE, notaire à Trévoux (01602), dans le cadre de la vente d'un bien non bâti à usage de voie d'accès, sur la parcelle cadastrée C n°1942, situé 632, rue de l'Industrie, parc d'activité Visionis à GUEREINS (01090),

Article 1^{er}:

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 632, rue de l'Industrie, parc d'activité Visionis à GUEREINS, sur la parcelle cadastrée C n°1942 d'une superficie de 211 m², dont la vente est envisagée au prix de 4 853 € par la SCI DEGI représentée par M. José SOAERES au profit de la SCI VOLCANE représentée par M. Erol ABDISIZ.

Fait à Monceaux, le 30 mars 2021

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :

au :

